

# QUI CONSULTER ?

Le monde des psys est un véritable casse-tête. Ainsi, pour mieux vous aider à comprendre qui nous sommes et qui sont les différents professionnels de la "santé mentale", voici un bref aperçu de chacune des spécialités :

## **Le psychologue**

Les psychologues ont suivi une formation universitaire en psychologie. Le psychologue assure le soutien psychologique des personnes en souffrance psychique. Il est habilité à faire passer des tests de personnalité ou de niveau intellectuel. Il assure des entretiens psychothérapeutiques, pour les adultes, les enfants et les adolescents. Il peut également, en fonction de sa formation, avoir des compétences en thérapie de groupe, thérapie familiale, thérapie comportementale, relaxation ou psychanalyse. Dans le secteur psychiatrique, le psychologue participe à la prise en charge et au suivi des patients en psychothérapie. En cabinet libéral, il exerce de manière indépendante.

Cursus : Après une licence et une maîtrise de psychologie, les futurs thérapeutes passent un Diplôme d'Enseignement Supérieur Spécialisé (DESS ou MASTER Pro) de psychopathologie clinique (Bac+5) ou un Diplôme d'Etude Approfondie (DEA ou MASTER recherche) suivi d'un stage dans le milieu professionnel (Bac+5).

## **Le psychiatre**

Les psychiatres sont des médecins titulaires d'une spécialisation en psychiatrie. Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et adolescents.

En tant que médecins, ils sont habilités à poser un diagnostic, prescrire des médicaments, des examens et des soins, décider d'une hospitalisation et rédiger des certificats médicaux. Ils peuvent aussi poser l'indication d'un traitement psychologique (psychothérapie) et faire eux-même des psychothérapies.

Dans le secteur de psychiatrie, le psychiatre travaille en réseau avec les médecins généralistes, mais aussi les services sociaux, éducatifs et judiciaires, pour la prévention des troubles psychiques et la lutte contre l'exclusion des personnes qui en souffrent.

En cabinet libéral, il exerce de manière indépendante.

Cursus : Le psychiatre est diplômé de la faculté de médecine après une spécialisation.

## **Le psychanalyste**

La formation des psychanalystes, contrairement aux deux précédentes, n'a rien d'académique. Il faut néanmoins qu'ils aient rempli trois conditions : avoir eux-mêmes été analysés, avoir été formés à la théorie analytique par le biais d'associations psychanalytiques, et, enfin, qu'ils soient supervisés dans leur pratique par un "contrôleur/superviseur", lui-même analyste.

Toutefois, la majorité des psychanalystes sont médecins psychiatres ou psychologues.

Cursus : Pas de diplôme d'État reconnu.

## **Le psychothérapeute**

Selon une loi récente (Loi 2004-806 sur la politique de santé publique, article 52), seul le professionnel inscrit au Registre national des psychothérapeutes peut se déclarer officiellement psychothérapeute. La plupart des personnes compétentes en psychothérapie se sont formées, à titre personnel, dans des instituts privés, après leurs études de base. Un psychologue ou psychiatre peut être psychothérapeute.

Cursus : Pas de diplôme d'État reconnu.

Voir la nouvelle législation ; Décret